



Rapport Annuel Exercice 2024 à l'Assemblée Générale Ordinaire

SA au capital de 16 554 000 DT

R.C. : B149791998-Code TVA : 620514 Y/A/M 000

Usine : Rte de Gremda Km 10.5 BP. : 68 Markez Sahnoun 3012 SFAX

Tél. : 00216 74 658 777 – Fax : 00216 74 658 822

E-Mail : info@sanimed.com.tn /www.sanimed.com.tn

Sommaire

PREMIER CHAPITRE	1
RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE	1
I. ACTIVITE ET RESULTATS	1
I.1. Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société	1
A. Evolution de la production	1
B. Evolution et composition des revenus	3
I.2. La situation Financière et les performances de la société durant les deux dernières années :.....	8
I.3. Indicateurs de gestion :.....	9
I.4. Ratios financiers :.....	10
I.5. Indicateurs spécifiques du 1 ^{er} trimestre 2025 :.....	11
I.6. Evènements importants entre la clôture de l'exercice et la date d'élaboration du rapport :.....	11
II. PARTICIPATIONS	11
II.1. Activité des sociétés dont elle assure le contrôle :.....	11
II.2. Les prises de participation :	11
III. ACTIONNARIAT	12
III.1. Renseignement sur la Répartition du capital et des droits de vote :	12
III.2. Informations sur les conditions d'accès aux assemblées :	12
IV. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	12
IV.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :12	12
IV.2. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction :	13
IV.3. Rôle de chaque organe d'administration et de direction :	13
IV.4. Comités spéciaux et rôles :	14
V. AFFECTATION DES RESULTATS.....	14
VI. LE TITRE EN BOURSE	15
VII. CONTROLE DES COMPTES.....	16
DEUXIEME CHAPITRE	17
TROISIEME CHAPITRE	69
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	69
QUATRIEME CHAPITRE	72
DOCUMENT D'INFORMATION	72
I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE :.....	73
II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE :	74
III. COMMISSARIAT AUX COMPTES :	74
IV. PERSONNES INTERESSEES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR :	75
V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE :	75

PREMIER CHAPITRE

**Rapport Annuel sur la Gestion de la
Société**

I. ACTIVITE ET RESULTATS

I.1. Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

-Pour l'année 2024, le résultat de la société est expliqué par les faits suivants :

- La société a fait face au cours des deux dernières années à une situation de sous performance structurelle. Le déséquilibre financier chronique s'est accentué, compromettant l'activité de production. Cette situation est principalement due au gel des lignes de crédit de gestion par les banques, ce qui a provoqué des ruptures fréquentes en matières premières et accessoires.

-**Taux de Marge Brute en (%)** : reste relativement stable (47,15% → 44,56 %), l'opération de déstockage de l'ancienne production (CLIZIA, OLYMPIA et RD trésaillés) a des prix compétitifs et le taux de réussite de certains articles non encore stabilisés ont limité cet indicateur d'atteindre la norme de 55%.

-**EBITDA** : la réduction des autres charges d'exploitation (30%), n'a pas suffi à restaurer un EBITDA positif, en raison de la baisse du CAF et de charges de personnel (évolution de 3%).

-Capitalisation des charges financières pour un montant de 4,148 Mdt.

Rubrique en (tnd)	R2023	R2024	Evolution 24-23
Revenus	40 493 279	32 704 577	-19%
Autres produits d'exploitation	270 772	325 635	20%
Achats d'approvisionnements	19 738 616	15 906 008	-19%
Variation des stocks et des encours	-3 658 727	-4 602 183	26%
Marge Brute	17 366 708	12 522 022	-28%
Taux de marge brute (%)	47,15%	44,56%	-2,59%
Autres charges d'exploitation	4 748 882	3 320 938	-30%
Valeur ajoutée	12 617 826	9 201 084	-27%
Charges de personnel	10 784 986	11 149 520	3%
EBITDA	1 832 839	-1 948 436	
Taux de marge d'EBITDA (%)	5,0%	-6,9%	-11,91%
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 201 217	6 244 942	20%
EBIT	-3 368 378	-8 193 378	
Marge d'EBIT (%)	-7,63%	-21,96%	-14,33%
Charges financières nettes	6 090 941	4 433 698	-27%
Résultat Net	-8 687 140	-11 876 483	
Taux de Marge Nette (%)	-23,58%	-42,26%	-18,68%

A. Evolution de la production

Les pièces sanitaires peuvent être regroupées au niveau de la production en deux lignes de produits :

- Les pièces Sanitaires en Porcelaine désignées par Vitreous China (VC) : il s'agit de produits à masse compacte non poreuse et vitrifiée. La vitrification se définit par le pourcentage moyen d'eau absorbée,
- Les pièces Sanitaires en Grès Fin (GF) : ce sont des produits à masse réfractaire ayant une teneur plus faible en phase vitreuse, d'où une légère porosité rendue inoffensive par la couche d'email, ce qui limite les déformations à la cuisson et permet donc la fabrication de produits de grand format tel que les évier de cuisines, les receveurs de douches et les consoles.

Cette classification se base essentiellement par rapport aux matières premières utilisées pour leur fabrication.

Evolution de la production par ligne de produits (en pièces)

Au cours de l'année 2024 la société SANIMED a continué son engagement dans la production et l'optimisation des articles céramiques à haute valeur ajoutée suivant les normes internationales.

A savoir :

- Cuvette Simple AMSTERDAM BTW
- Bidet AMSTERDAM BTW
- Cuvette Suspendue AMSTERDAM
- Bidet Suspendu AMSTERDAM
- Cuvette Suspendue Milano avec réservoir
- Cuvette Simple VENISE BTW
- Bidet VENSIE BTW

L'évolution de la production de la société SANIMED en pièces sur la période 2023-2024 se présente comme suit :

Quantités produits finis par ligne de produit (en pièces)				
Ligne de produit	2022	2023	2024	VAR-24-23
Vitreous China (V.C)	447 436	254 756	284 254	11,58%
Grès Fin (G.F)	183 257	81 560	48 331	-40,74%
Total	630 693	336 316	332 585	-1,11%

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, la production totale des pièces sanitaires s'établit à 332 585 pièces en 2024 contre 336 316 pièces en 2023.

Vitreous China (V.C) :

- **Reprise en 2024** avec une hausse de production de **+11,58 %** par rapport à 2023.
- Cependant, le volume reste **inférieur à celui de 2022 (-36,5 %)**.

Grès Fin (G.F) :

- Diminution importante de la production en 2024 (**-40,74 %**) après une première baisse en 2023.
- Au cours des 2 dernières années, une opération de déstockage des articles en G.F moyennant des réparations a été engagée.

L'évolution du taux de réussite par famille de produit se présente comme suit :

Taux de Réussite par ligne de produit (en %)				
Ligne de produit	2022	2023	2024	VAR-24-23
Vitreous China (V.C)	61,15%	57,02%	58,86%	1,85%
Grès Fin (G.F)	63,61%	64,74%	58,96%	-5,78%
Total	61,84%	58,72%	58,88%	0,16%

Par rapport à l'année 2023, la production en quantité de l'année 2024 a connu une stabilité, expliquée d'une part par une stratégie de rationalisation de la production compte tenu du besoin réel du marché en évitant le stockage des produits ce qui dispense la société des charges financières importantes et des coûts de stockage par rapport au volume important des stocks par le passé et d'autres part par les difficultés financières rencontrées lors de l'approvisionnement en matières premières et consommables.

- **Vitreous China (V.C) :** Après une baisse en 2023, le taux de réussite a **légèrement augmenté en 2024 (+1,85 pt)**, mais reste **inférieur au niveau de 2022**.
- **Grès Fin (G.F) :** Le taux de réussite a connu une baisse en 2024 (**-5,78 pt**),
- **Total :** Malgré la baisse importante sur le G.F, la performance globale s'est **stabilisée** en 2024 avec une **légère amélioration de 0,16 pt**.

Il est à noter que la société continue à se concentrer à valoriser son mix de production avec des produits à haute valeur ajoutée et de tendance pour faire face au carnet de commandes qui ne cesse d'augmenter sur le marché à l'export.

La ligne Vitreous China reste la famille phare de la production de la société en termes de quantité. En effet, elle représente plus que 85% de la production en pièces pour l'année 2024.

B. Evolution et composition des revenus

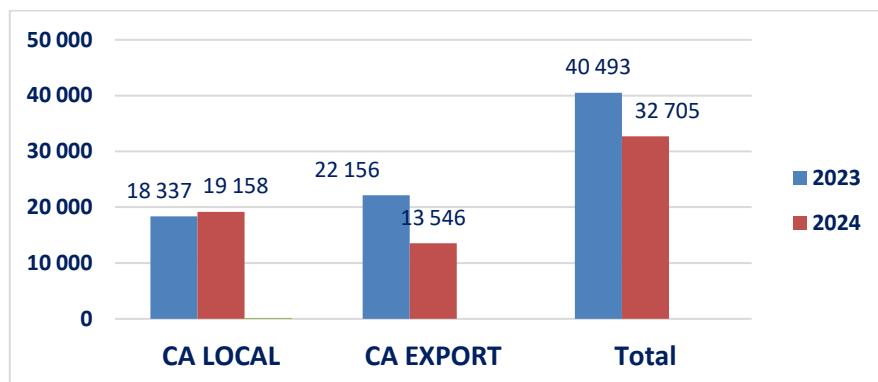
SANIMED gère la commercialisation de ses produits selon une classification en rapport avec l'usage du produit.

Les revenus de la société SANIMED se composent principalement de la vente des articles sanitaires en céramique regroupés selon les familles de produits suivantes :

- **Séries sanitaires en porcelaine** : elles sont composées d'éléments pour la salle de bains comprenant des lavabos montés sur colonne ou suspendu, des cuvettes (WC) à fixer au sol ou suspendus, les réservoirs de cuvettes et des bidets.
Chaque série sanitaire est désignée par une marque de commercialisation telle que les séries MONOBLOC CLIZIA, ALIA, AZUR, OLYMPIA, MILANO, AMSTERDAM, VENETTO les cuvettes SUSPENDUES AZUR, OLYMPIA VENISE, VENETTO et les cuvettes et bidets back to wall AMSTERDAM.
- **Eviens de cuisines** : sont commercialisés sous plusieurs modèles, dimensions et finitions.
- **Receveurs de douche** : sont commercialisés sous plusieurs modèles, dimensions et design.
- **Consoles** : sont commercialisés sous plusieurs modèles, dimensions et design
- **Autres** : cette famille regroupe une variété de produits complémentaires dont certains sont fabriqués dans ses usines (vaques, lave mains...) et d'autres qu'elle achète et revend (des abattants de cuvettes WC, les cabines de douche, robinetterie, mécanisme encastrable ...).

L'évolution du Chiffre d'affaires sur les 2 derniers exercices se présente comme suit :

Chiffre d'affaires H.T en mDT						
Marché	2023	Prorata	2024	Prorata	Var 24/23 en valeur	Var 24/23 en %
CA LOCAL	18 337	45%	19 158	59%	821	4%
CA EXPORT	22 156	55%	13 546	41%	-8 610	-39%
Total	40 493		32 705		-7 789	-19%



En 2024, la société SANIMED a réalisé un chiffre d'affaires global de 32 705 mDT contre 40 493 mDT en 2023, soit une baisse de 19%. Cette baisse est due à la diminution du chiffre d'Affaires Export passant de 22 156 mDT en 2023 à 13 546 mDT en 2024.

Les ventes de SANIMED sont réparties entre 5 familles de produits : Séries Sanitaires, Eviens de cuisine, Receveurs de douche, consoles et autres.

La rubrique « Autres » regroupe une variété de produits complémentaires dont certains sont fabriqués dans ses usines (vasques, lave mains, bols ...) et d'autres qu'elle achète et revend (des abattants de cuvettes, les mécanismes, des cabines de douche, robinetterie, mécanisme encastrable...).

L'évolution des ventes par famille de produit se synthétise dans le tableau suivant :

Evolution du chiffre d'affaires par famille de produit

Chiffre d'affaires par famille de produit Global (H.T en mDT)				
Famille	2023	2024	Var 24/23 en valeur	Var 24/23 en %
Séries Sanitaires (V.C)	20 749	19 119	-1 630	-8%
Receveurs de douche (G.F)	7 606	4 639	-2 967	-39%
Eviers de cuisine (G.F)	4 598	3 190	-1 408	-31%
Consoles(G.F)	2 951	1 820	-1 131	-38%
Autres	4 589	3 937	-653	-14%
Total	40 493	32 705	-7 788	-19%

Les ventes des séries sanitaires représentent la part la plus importante des ventes de la société avec une contribution de l'ordre de 54% du chiffre d'affaires global pour les deux dernières années. Les receveurs de douche occupent toujours la deuxième place avec une contribution de l'ordre de 14% en 2024 contre 19% en 2023. Cette diminution est expliquée par les changements de tendances des consommateurs sur le marché Italien.

Evolution du chiffre d'affaires par marché

Entre 2023 et 2024, le chiffre d'affaires total a enregistré une baisse de 19% expliquée par :

- Une augmentation du C.A.F Local de 4%, en dépit d'un contexte économique compliqué.
- Une baisse du C.A.F export de 39%. Cette baisse est expliquée par le retard dans la concrétisation de la restructuration financière et par conséquent la mise en place des crédits de gestion nécessaires pour financer le cycle d'exploitation compromettant l'activité de production suite à des ruptures fréquentes de matières et accessoires.

Contribution de chaque famille de produit dans le chiffre d'affaires local

Le chiffre d'affaires local s'élève à 19 158 mDT en 2024, l'évolution de chaque famille de produit dans le chiffre d'affaires Local se présente comme suit :

Chiffre d'affaires Local par famille de produit (H.T en mDT)			
Famille	2023	2024	Var 24/23
Séries Sanitaires (V.C)	11 630	13 343	15%
Eviers de cuisine (G.F)	2 220	1 539	-31%
Receveurs de douche (G.F)	177	238	34%
Consoles(G.F)	2 079	1 675	-19%
Autres	2 231	2 364	6%
Total	18 337	19 158	4%

Sur le marché Local L'année 2024 est marquée par un manque de dynamisme économique global qui est encore plus marqué au niveau des investissements immobiliers, tourisme et constructions. Une situation de crise qui impacte également les impayés Clients et par conséquent la trésorerie de la société.

L'évolution du chiffre d'Affaires sur le marché local par famille de produit est expliquée essentiellement par :

- L'augmentation du chiffre d'Affaires des séries sanitaires de 15%.
- L'augmentation du chiffre d'Affaires « Autres » de 6%.

Le Vitreous China (V.C) est le principal moteur de croissance sur le marché local, la croissance globale du CAF local (**+4 %**) est due essentiellement aux Séries Sanitaires.

Séries Sanitaires (V.C) : +15 % — principale locomotive de la croissance locale, représentant 70 % du CAF local 2024.

Contribution de chaque famille de produit dans le chiffre d'affaires export

Entre 2023 et 2024, le chiffre d'affaires export a baissé de 39%, l'évolution de chaque famille de produit dans le chiffre d'affaires Export se présente comme suit :

Chiffre d'affaires Export par famille de produit (H.T en mDT)			
Famille	2023	2024	Var 24/23
Receveurs de douche (G.F)	7 428	4 401	-41%
Séries Sanitaires (V.C)	9 119	5 776	-37%
Eviers de cuisine (G.F)	2 378	1 651	-31%
Consoles(G.F)	872	145	-83%
Autres	2 358	1 573	-33%
Total	22 156	13 546	-39%

Cette baisse du chiffre d'Affaires sur le marché export par famille de produit est expliquée essentiellement par :

- La baisse du chiffre d'Affaires des receveurs de douche 41%.
- La baisse du chiffre d'Affaires des séries sanitaires de 37%.
- La baisse du chiffre d'Affaires des autres (essentiellement des accessoires) de 33%.

En 2024, la part la plus importante des ventes sur le marché export revient à la vente des séries sanitaires qui représente 45% du chiffre d'affaires à l'export.

- Ce chiffre, bien qu'en régression, reste en deçà du potentiel réel de la société, en raison de la production limitée. Une amélioration significative est attendue à l'issue de la finalisation de l'opération d'augmentation de capital de la restructuration financière, qui permettra de renforcer la production de SANIMED et de répondre au carnet de commandes à l'export, en forte croissance.

Chiffre d'affaires en mDT				
Marché Export	2023	Contrib en %	2024	Contrib en %
Italie	13 754	62,08%	9 105	67,21%
France	3 928	17,73%	2 556	18,87%
Algérie	1 921	8,67%	1 149	8,48%
Afrique et Autres	900	4,06%	502	3,71%
Maroc	1 068	4,82%	235	1,73%
Angleterre	334	1,51%		
Libye	250	1,13%		
Total	22 156	100,00%	13 546	100,00%

L'analyse du chiffre d'Affaires Export par destination montre que l'Italie est la première destination avec 67% du chiffre d'Affaires Export.

Le marché Français est en deuxième position représentant 19% des exportations.

Durant les 5 dernières années SANIMED a développé une stratégie à l'export basée sur les 5 axes stratégiques suivants :

- Développement du potentiel à exporter : en raison de la demande croissante à l'international, la société a investi depuis 2015 pour monter en gamme, élargir son offre produite avec l'introduction de nouvelles technologies pour la production d'articles sanitaires, assurer une meilleure qualité des produits grâce notamment à une équipe disposant d'une grande expérience professionnelle venue de Turquie. Par ailleurs, la société a investi dans l'augmentation de sa capacité de production pour se positionner sur de nouveaux segments de marchés et pour consolider sa position sur ses marchés actuels.
- Bien choisir les pays cibles : étude des perspectives économiques d'un marché potentiel pour disposer des informations concernant la croissance, la stabilité économique et politique, conditions douanières...
- Savoir adapter l'offre à la demande : SANIMED tient à étudier les éléments suivants avant de se lancer sur un nouveau marché à l'export :
 - Maîtriser les aspects juridiques ;
 - Connaître les aspects fiscaux ;
 - Déterminer le prix du marché ;
 - Evaluer la concurrence locale ;
 - Identifier les habitudes de consommation.
- Trouver les bons partenaires.
- Publier, diffuser et communiquer.

La société SANIMED a fixé comme objectif de développer ses ventes essentiellement sur 3 zones d'intérêts suivantes qui sont :

- La première zone d'intérêt pour la société SANIMED comprend certains pays d'Europe où SANIMED a réussi à s'ancrez au fil des années comme fournisseur important pour d'importantes sociétés spécialisées dans la vente d'articles sanitaires tel que Leroy Merlin, Groupe Ayor, KING FISHER en France et Bricoman, Dianflex en Italie. La société

vise aussi à augmenter ses exportations dans d'autres pays Européen tel que La France, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, les pays Balkans et le Royaume Uni.

- La deuxième Zone du Maghreb qui comprend l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Lybie.
- La troisième zone d'intérêt comprend essentiellement les pays de l'Afrique
Qui sont le Sénégal, le Cameroun, le Gabon, république démocratique du kongo, Angola, et la côte d'Ivoire.

I.2. La situation Financière et les performances de la société durant les deux dernières années :

L'exercice 2024 a été marqué par des perturbations qui ont limité la dynamique commerciale à l'export. Les tensions de trésorerie survenues au cours des deux dernières années ont perturbé le niveau de production de la société.

Rubrique en (tnd)	R2022	R2023	R2024	Evolution 24-23
Revenus	58 160 637	40 493 279	32 704 577	-19%
Autres produits d'exploitation	234 544	270 772	325 635	20%
Achats d'approvisionnements	29 383 216	19 738 616	15 906 008	-19%
Variation des stocks et des encours	-3 709 304	-3 658 727	-4 602 183	26%
Marge Brute	25 302 661	17 366 708	12 522 022	-28%
Taux de marge brute (%)	46,47%	47,15%	44,56%	-2,59%
Autres charges d'exploitation	9 389 467	4 748 882	3 320 938	-30%
Valeur ajoutée	15 913 194	12 617 826	9 201 084	-27%
Charges de personnel	12 209 831	10 784 986	11 149 520	3%
EBITDA	3 703 363	1 832 839	-1 948 436	
Taux de marge d'EBITDA (%)	6,8%	5,0%	-6,9%	-11,91%
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 164 822	5 201 217	6 244 942	20%
EBIT	-3 461 459	-3 368 378	-8 193 378	
Marge d'EBIT (%)	-5,59%	-7,63%	-21,96%	-14,33%
Charges financières nettes	6 464 277	6 090 941	4 433 698	-27%
Résultat Net	-9 941 027	-8 687 140	-11 876 483	
Taux de Marge Nette (%)	-18,26%	-23,58%	-42,26%	-18,68%

I.3. Indicateurs de gestion :

En DT	2022	2023	2024
Actifs non courants	93 862 282	110 976 838	120 234 464
Actifs courants	70 397 137	65 640 820	57 726 756
Stocks	30 681 770	20 601 367	15 828 680
Clients et comptes rattachés	25 790 750	28 120 932	26 028 328
Liquidités et équivalents de liquidités	4 604 557	6 468 141	6 387 673
Total bilan	164 259 420	176 617 658	177 961 221
Capitaux propres avant résultat	21 561 581	28 559 026	30 251 398
Capitaux propres avant affectation	11 620 553	19 871 886	18 374 915
Passifs non courants	85 114 579	93 215 759	104 883 952
Passifs courants	67 524 287	63 530 012	54 702 353
Fournisseurs et comptes rattachés	47 895 596	40 963 732	41 488 740
Capitaux permanents	96 735 133	113 087 646	123 258 867
Total Passifs	152 638 866	156 745 772	159 586 306
Chiffre d'affaires (revenus)	58 160 637	40 493 279	32 704 577
Total produits d'exploitation	58 395 182	40 764 050	33 030 212
Production (1)	54 685 878	37 105 323	28 428 030
Achats consommés (2)	29 383 216	19 738 616	15 906 008
Marge/coût matière (1)-(2)	25 302 662	17 366 708	12 522 022
Charges de personnel	12 209 831	10 784 986	11 149 520
Résultat d'exploitation	3 703 363	1 832 839	-1 948 436
Résultat net	-9 941 027	-8 687 140	-11 876 483

(1) production = Revenus Autres produits d'exploitation ± Variation de stocks des produits finis

I.4. Ratios financiers :

Ratios de structure	2022	2023	2024
Actifs non courants / Total bilan	57,14%	62,83%	67,56%
Stocks / Total Bilan	18,68%	11,66%	8,89%
Actif courant / Total bilan	42,86%	37,17%	32,44%
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	13,13%	16,17%	17,00%
Capitaux propres avant affectation / Total bilan	7,07%	11,25%	10,33%
Capitaux propres avant affectation/Passifs non courants	13,65%	21,32%	17,52%
Passifs non courants / Total bilan	51,82%	52,78%	58,94%
Passifs courants / Total bilan	41,11%	35,97%	30,74%
Passifs / Total bilan	92,93%	88,75%	89,67%
Capitaux permanents / Total Bilan	58,89%	64,03%	69,26%
Ratios de gestion	2022	2023	2024
Charges de personnel / Total produits d'exploitation	20,91%	29,07%	39,22%
Résultat d'exploitation /Total produits d'exploitation	6,34%	4,50%	-5,90%
Total produits d'exploitation / Capitaux propres avant affectation	502,52%	205,13%	179,76%
Ratios de Solvabilité	2022	2023	2024
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	12,01%	17,57%	14,91%
Ratios de liquidité	2022	2023	2024
Ratio de liquidité générale : Actifs courants / Passifs courants	104,25%	103,32%	105,53%
Ratio de liquidité réduite : (Actifs courant- Stocks) / Passifs courants	58,82%	70,89%	76,59%
Ratio de liquidité immédiate : Liquidités et équivalents de liquidités / Passifs Courants	6,82%	10,18%	11,68%
Ratios de rentabilité	2022	2023	2024
ROE : Résultat net / Capitaux propres avant résultat	-46,11%	-30,42%	-39,26%
ROA : Résultat net / Total bilan	-6,05%	-4,92%	-6,67%
Résultat net / Capitaux permanents	-10,28%	-7,68%	-9,64%
Marge sur coût matière /Total production	46,27%	46,80%	44,05%
Résultat net/ Total produits d'exploitation	-18,18%	-23,41%	-41,78%
Autres ratios	2022	2023	2024
Délais de règlement des fournisseurs (en jours)*	493	520	789
Délais de recouvrement clients (en jours)**	146	230	240

* (fournisseurs et comptes rattachés x 360j) / (achats consommés*1,19)

** (clients et comptes rattachés x 360j) / (chiffre d'affaires*1,19)

I.5. Indicateurs spécifiques du 1^{er} trimestre 2025 :

Libellé	1 er Trimestre			Cumul 2024
	2025	2024	Variation en %	
En dinars				
1- Chiffre d’Affaires	7 264 783	7 574 333	-4%	32 704 577
CA Local	3 677 687	4 580 189	-20%	18 662 751
CA Export	3 587 096	2 994 144	20%	14 041 826
2- Production	6 315 094	6 423 225	-2%	28 102 394
3- Investissements	109 106	254 170	-57%	4 470 894
4- Engagements bancaires	109 727 237	105 058 478	4%	109 222 845
Dettes à Moyen et Long terme	86 379 153	80 547 388	7%	89 445 925
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)	23 348 084	24 511 091	-5%	19 776 919

I.6. Evènements importants entre la clôture de l’exercice et la date d’élaboration du rapport :

Le juge d’instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Sofia Gharbi ainsi qu’un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchène pour le suivi des travaux des mandataires.

II. PARTICIPATIONS

II.1. Activité des sociétés dont elle assure le contrôle :

Néant

II.2. Les prises de participation :

Au 31 décembre 2024 les prises de participation de SANIMED se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	% de détention
SOTES	60 550	10%
UTIME	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	5%
SANIMED France	320 908	100%
SANIMED Italie	319 940	100%
Total	1 286 398	

III. ACTIONNARIAT

III.1. Renseignement sur la Répartition du capital et des droits de vote :

Au 30 avril 2025, le capital de la société SANIMED s'élève à 16 554 000 dinars répartie en 12 400 000 actions de 1.335 dinars chacune.

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% de capital et des droits de vote
Société Ab-Corporation	Tunisienne	6 238 940	8 328 985	50,31%
Sotémail	Tunisienne	1 451 569	1 937 845	11,71%
Société ATD SICAR	Tunisienne	1 690 849	2 257 283	13,64%
Lotfi ABDENNADHER	Tunisienne	1 020 000	1 361 700	8,23%
Autres Actionnaires	Tunisienne	1 998 642	2 668 187	16,12%
Total		12 400 000	16 554 000	100,00%

III.2. Informations sur les conditions d'accès aux assemblées :

Tout actionnaire dont les actions sont totalement souscrites, a le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou être représenté par un autre actionnaire, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres.

IV. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

IV.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé au minimum de trois membres et au maximum par douze membres.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour la durée fixée par les statuts sans que celle-ci puisse excéder les trois années.

Le renouvellement de cette nomination est possible selon le code des sociétés commerciales et les statuts de la société.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence à la première réunion du conseil.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration.

Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Les membres du conseil d'administration peuvent-être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Dans ce cas, la nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. Au cas où l'approbation n'a pas eu lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil restent valables.

IV.2. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction :

Néant

IV.3. Rôle de chaque organe d'administration et de direction :

- **Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social.

Le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se compose au 31 décembre 2024 comme suit :

<u>N°</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Nombre de siège</u>	<u>Mandat</u>
1	Abdelmajid Aoudni	Président	2024-2026
2	Riadh Jaidane	lui-même	2024-2026
3	SABA Abdennadher	1 siège	2024-2026
4	AB CORPORATION	1 siège	2024-2026
5	SOTEMAIL	1 siège	2024-2026
6	ATD SICAR	1 siège	2024-2026
7	ATD SICAR	1 siège	2024-2026
8	MAXULA GESTION	1 siège	2024-2026
9	AGRIMED	1 siège	2024-2026

- **Le Directeur Général**

Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le directeur général de la société et lui fixe ses pouvoirs.

Le conseil d'administration de SANIMED, réuni le 22 Mars 2023, a décidé de nommer Mr Abderrahmen Khochtali en tant que nouveau directeur général de la société et ce pour une durée de 3 années. Son mandat viendra à expiration lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2025.

- **Le Directeur Général Adjoint**

Le conseil d'administration de SANIMED, réuni le 5 juin 2023, a décidé de nommer Mr Mohamed Ouahada en tant que Directeur Général Adjoint chargé de superviser les départements outre que le commercial.

IV.4. Comités spéciaux et rôles :

- **Comité permanent d'audit**

En application de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration a désigné, lors de sa réunion du 16 mai 2022 un comité permanent d'audit composé de Messieurs :

- M. Abdelmajid Aoudni
- M. Ichraf Ben Sedrine
- M. Myriam Chbyl

- **Comité d'orientation**

Le conseil d'administration tenu le 16 mai 2022, a nommé un comité d'orientation composé de messieurs :

- M. Lotfi Abdennadher
- M. Saifeddine Béjaoui

- **Comité financier**

Le conseil d'administration tenu le 02 mai 2019, a nommé un comité financier composé de messieurs :

- M. Riadh Jaidane
- Mme Myriam Chébil
- Représentant ATD Sicar

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'assemblée Générale ou portée réglementaires en vigueur :

Sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital.

Le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actionnaires sans distinction.

VI. LE TITRE EN BOURSE

Sur la même période, soit du 01/01/2024 au 31/12/2024, le rendement du titre SANIMED est de (-45,31%).

Nominal (DT)	1,335
Nombre de titres admis	12 400 000
Cours fin de période (31/12/2024)	1,470
Cours le plus haut de l'année en 2024	1,350
Cours le plus bas de l'année en 2024	0,640
Nombre de titres échangés	30 092
Capitalisation boursière (DT) au 31/12/2024	18 228 000

Historique des cours – SANIMED



VII. CONTROLE DES COMPTES

Responsable du contrôle des comptes

- **La société CRG Audit** membre de l'OECT

42, avenue Habib Bourguiba - Bloc c 5ème étage Apt n°5

3000 SFAX

Tél : 74 297 709/719

Fax 74 297 729

Représentée par sa gérante Mme Chiraz Ghorbel et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2023 pour trois (3) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- **La société KBH Audit & Conseil** membre de l'OECT

Rue Abou Alhassan Lakhmi, Immeuble la Perla II, B 53

Sfax El Jadida

Tél : 74 401 252

Fax : 74 401 253

Email : info@kbh-tunisia.com

Représentée par son associé Mr Kallel Habib.

Et nommée Co-commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2023 pour trois (3) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME CHAPITRE
Etats Financiers de l'Exercice clos au
31/12/2024

SOCIETE « SANIMED »

Etats Financiers

Au

31 Décembre 2024

Messieurs les actionnaires de la société « SANIMED »

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

I- Rapport sur l'audit des états financiers

A. Opinion :

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 06 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 177.961.221 dinars et fait ressortir un déficit comptable net de 11.876.483 dinars. Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 09 Juillet 2025.
- 02** À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que la réglementation fiscale.

B. Fondement de l'opinion avec réserves :

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 03** Les pertes cumulées de la société, compte tenu du résultat de l'exercice 2024 totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 47.421.968 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social.

Conformément à l'article 418 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives et de l'ISA 570 « continuité de l'exploitation », la société est

considérée en difficulté économique et sa continuité de l'exploitation risquerait d'être compromise.

- 04** SANIMED détient une participation dans le capital de la société « SOMOSAN » de 575.000 dinars ainsi qu'une créance de 875.207 dinars.

Le tribunal de première instance de Gafsa réuni le 13 mars 2023 a prononcé son jugement dans les termes suivants :

« - L'approbation du programme de sauvetage de « SOMOSAN », en continuant elle-même son activité suivant le programme d'assainissement mis à jour par l'administrateur judiciaire.

- L'interdiction à la société la cession des équipements nécessaires à son activité durant la période du programme de sauvetage. »

Compte tenu des informations en notre possession « SOMOSAN » n'a pas encore repris son activité.

- 05** L'examen des créances clients au 31 décembre 2024 fait ressortir l'existence de créances anciennes de l'ordre de 5.621.957 dinars non couvertes par des provisions pour dépréciation. Etant donné l'ancienneté de ces créances nous ne sommes pas en mesure d'apprecier le caractère recouvrable de ces créances.

- 06** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant de 4.148.140 dinars correspondant à des charges d'emprunts. La capitalisation de telles charges ne peut se poursuivre qu'aussi longtemps que les activités nécessaires à la mise en service de l'investissement concerné ne sont pas achevées. Cette opération a eu pour effet de majorer le résultat de l'exercice du même montant.

- 07** SANIMED a procédé à la révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles, en adoptant des durées de vie économiques et en tenant compte d'une capacité de production égale à 33.3% de la capacité nominale. Les durées de vie économiques, appliquées à partir du 1er janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2024 calculée en application des durées de vie économiques se trouve inférieure de 3.309.094 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

- 08** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

C. Questions clés d'audit :

- 09** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins

de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas relevé de question qui nécessite d'être communiquée dans notre rapport.

D. Observations :

- 10** Le compte « Autres gains sur éléments non récurrents » fait ressortir un montant de 623.865 dinars, correspondant à la suppression des pénalités de retard sur les articles constatés en application des dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'année 2024 notamment l'article 58 relatif à l'amnistie fiscale. Un tel profit non acquis définitivement n'est à constater qu'après le règlement intégral du restant des tranches trimestrielles.
- 11** La note II-1-1 aux états financiers stipule que la société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. C'est ainsi que conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture » les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations ». Notons que la concrétisation de la consolidation n'est pas encore réalisée.
- 12** La note II-1-2 aux états financiers stipule que le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SANIMED et sa mise sous l'administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Sfax en date du 29 Avril 2024, d'un mandataire de justice Mme Soufia Gharbi chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

La note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Soufia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires.

- 13** La note II.1.4 aux états financiers stipule que la société a procédé à la réévaluation partielle de ses constructions, sur la base d'une réévaluation indépendante. La réévaluation a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars.
- 14** La note II-1-6 aux états financiers fait mention que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la société « AGRIMED », en numéraires et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. Le délai de souscription et de libération prévu par l'article 294 du code de sociétés commerciales est de six mois. Notons que la notice d'information au public est parue au JORT N°43 du 16 avril 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

E. Evénements postérieurs à la date de clôture :

- 15** Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Soufia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires ».

F. Rapport de gestion :

- 16** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

G. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 17** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

H. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

18 Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

19 Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris

toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne :

- 20** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous attirons votre attention sur certaines faiblesses relevées dans le dispositif de contrôle interne, notamment l'absence de formalisation des procédures, une séparation des fonctions inadéquate, une évaluation des risques industriels et financiers insuffisante, ce qui a nécessité l'élargissement de l'étendue de nos diligences au niveau des contrôles de comptes.

B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

- 21** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

C. Autres obligations légales

22 En application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives, nous avons demandé, en date du 16 mai 2025 au management de la société des éclaircissements au sujet des faits relevés qui risqueraient de menacer l'activité de la société. Il s'agit notamment des faits suivants :

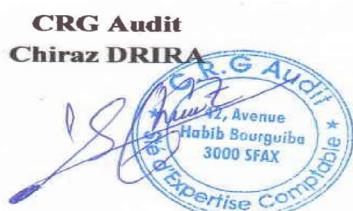
- Les pertes comptables cumulées de la société totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 47.421.968 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social ;
- L'importance des engagements bancaires atteignant 92.645.892 dinars au 31 décembre 2024 ;
- L'importance des impayés fournisseurs s'élevant au 31 décembre 2024 à 5.969 .121 dinars ;
- La régression du chiffre d'affaires de l'année 2024 par rapport à l'année 2023 de 7.788.702 dinars soit à l'ordre de 19% ;
- L'importance des charges d'exploitation et des charges financières qui dépassent la marge de la société ;
- La non concrétisation jusqu'à cette date de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 décembre 2024.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 24 mai 2025, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles à entreprendre afin de remédier à la situation.

23 Nous attirons votre attention sur le fait que la société détient une participation de 100% dans le capital des sociétés « SANIMED FRANCE » et « SANIMED ITALIE », qui constituent deux filiales au sens des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales. En conséquence, la société est tenue d'établir et de publier des états financiers consolidés au sens des dispositions de l'article 21 ter de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Fait à Sfax le 21 Juillet 2025

CRG Audit
Chiraz DRIRA



KBH Audit & Conseil
Habib Kallel



« SANIMED »

Rapport Spécial
Exercice Clos au 31 Décembre 2024

Juillet 2025

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de la société SANIMED

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. *Conventions et opérations nouvellement réalisées*

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de produits finis pour un montant de 534.131 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 1.970.874 dinars.
- La vente à la société « ABC » de produits finis pour un montant de 269.035 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 80.340 dinars.
- La vente à la société « SANIMED FRANCE » de produits finis pour un montant de 2.374.279 dinars TTC. Le compte client « SANIMED FRANCE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 1.036.330 dinars.
- La vente à la société « SANIMED ITALIE » de produits finis pour un montant de 6.906.791 dinars TTC. Le compte client « SANIMED ITALIE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 3.579.393 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 268.078 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 248.311.
- L'achat auprès de la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 106.794 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 870.192 dinars.

- La mise à la disposition de la société « SANIMEUBLE » d'une voiture de tourisme pendant le deuxième semestre de l'exercice 2024. La société « SANIMED » a émis une note de débit pour le service de location pour un montant de 5.600 dinars TTC.
- L'émission par la société « SANIMEUBLE » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.600.000 dinars souscrit par la société « SANIMED » commençant le 02 Mars 2024 et échéant le 13 février 2029 avec un taux de 8% par an. Ce billet est détaillé comme suit :
 - 1.800.000 dinars objet de l'ancien billet.
 - Effets impayés au 31 décembre 2023 d'un montant de 508.673.288 dinars
 - Avance sur règlement solde client au 31 décembre 2023 d'un montant de 291.326.712

Les produits financiers constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 175.644 dinars.

Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 09 Juillet 2025.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

B. Opérations autorisées antérieurement et poursuivant leurs effets au titre du présent exercice

- Le compte client « SANITEC » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 1.488.771 dinars.
 - Le compte client « AQUABAINS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 289.659 dinars.
 - Le compte client « STE ABRAJ TUNIS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 275.343 dinars.
 - Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 9.303 dinars.
 - Le compte client « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2024 un solde antérieur débiteur de 866 dinars.
 - Le compte client « SOPPEC INVEST » présentent au 31 décembre 2024 un solde antérieur créditeur de 3.186 dinars.
 - Les comptes fournisseurs « SMC » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 358.201 dinars.
 - Le compte fournisseur « ABC » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.
 - Le compte fournisseur « AQUABAINS » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 433 dinars.
 - Les comptes fournisseurs « SANITEC » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 14.775 dinars.
 - Le compte fournisseur « ABC GROS » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.
-
- Le compte fournisseur « ATD SICAR » présente au 31 décembre 2024 un solde créditeur et ancien de 13.319 dinars.

- Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 6.700 dinars.
- Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 99.990 dinars.
- Le compte débiteur divers « ABC GROS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 15.000 dinars.
- La société « SANIMED » a procédé à l'émission de deux billets de trésorerie qui ont été souscrits par « SOMOCER » totalisant un montant de 2.000.000 dinars détaillé comme suit :
 - Un billet de trésorerie de 1 200 000 dinars commençant le 28 Avril 2023 et échéant le 26 Août 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.
 - Un billet de trésorerie de 800 000 dinars commençant le 22 Mai 2023 et échéant le 19 Septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer jusqu'au 30 juin 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 29.342 dinars.

La société « SOMOCER » a accepté de transmettre à la société « AGRIMED » sa créance objet de droits de souscriptions à l'augmentation du capital de la société « SANIMED ».

- L'émission par la société « SANIMED » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.000.000 dinars souscrit par la société « SOTEMAIL » commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer jusqu'au 30 juin 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 29.342 dinars.

La société « SOTEMAIL » a accepté de transmettre à la société « AGRIMED » sa créance objet de droits de souscriptions à l'augmentation du capital de la société « SANIMED ».

- La conclusion, en 1^{er} Février 2023, d'un contrat de location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de l'Afrane km 11 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période de deux années renouvelables, et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 13.333 dinars TTC pour le premier semestre de l'exercice 2024 et 14.001 pour le deuxième semestre.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2024 s'élève à 164.680 dinars TTC.

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Les comptes débiteurs divers « AB CORPORATION » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 7.818.844 dinars.

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 874.341 dinars.

- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1^{er} juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2024.

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 7.200 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 162.507 dinars.

- La mise à la disposition de la société « SANIMEUBLE » au cours de l'exercice 2024 d'un local sis à route de gabes. La société « SANIMED » a émis une note de débit d'un montant de 7.501 dinars TTC au titre de l'exercice 2024.
- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1^{er} juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2024.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.

Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 09 Juillet 2025.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération mensuelle nette du Directeur Général Mr Abderrahmen KHOCHTALI a été fixée à 10.000 dinars avec date d'effet le 1^{er} Avril 2023, outre la prise en charges par la société des frais de carburant et des frais de communications téléphoniques.
La rémunération brute en 2024 s'élève à un montant de 189.481 dinars.
En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 22 Mars 2023.
- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint Mr Mohamed Ouahada a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 800 dinars par mois, des frais de communications téléphoniques et d'un logement à la ville de Sfax à raison de 805 dinars par mois.
En outre, le directeur général adjoint bénéficie d'une voiture de fonction.
Aucune rémunération ne lui a été servie en 2024.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 05 juin 2023
- Votre assemblée générale du 27 juin 2024 décide d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration pour un montant de 112.500 au titre de l'exercice 2023.
Les jetons de présence de l'exercice 2024 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 112.500 dinars.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT
Salaire Annuel	189.482	20 000	0	0		
Avantages accordés (y compris la prise en charge des voyages et déplacements)	10 716	0	12 882	0		
Jetons de présence					112 500	112 500
Total	200 198	20 000	12 882	0	112 500	112 500

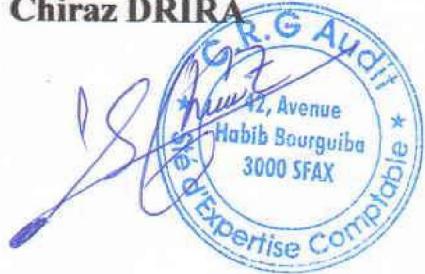
Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Sfax le 21 Juillet 2025

CRG Audit
Chiraz DRIRA

CRG Audit
Chiraz DRIRA



KBH Audit & Conseil
Habib KALLEL

KBH Audit & Conseil

Habib KALLEL



SOCIETE « SANIMED »

Etats Financiers

Au

31 Décembre 2024

SANIMED			
ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX			
MF: 0620514Y/A/M/000			
Bilan arrêté au 31 décembre 2024			
(Exprimé en dinars)			
ACTIFS	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	IV.1	290 673	290 673
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	IV.2	(289 986)	(284 249)
		687	6 424
Immobilisations Corporelles	IV.3	176 024 379	160 801 988
Amortissement des Immobilisations Corporelles	IV.4	(57 960 922)	(52 392 435)
		118 063 457	108 409 553
Immobilisations Financières	IV.5	2 089 939	2 214 768
Provisions	IV.6		
		2 089 939	2 214 768
Total des Actifs Immobilisés		120 154 084	110 630 745
Autres Actifs non Courants	IV.7	80 381	346 092
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>120 234 464</u>	<u>110 976 838</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	IV.8	17 009 397	21 782 084
Provisions	IV.9	(1 180 717)	(1 180 717)
		15 828 680	20 601 367
Clients et Comptes Rattachés	IV.10	28 450 314	30 526 911
Provisions	IV.11	(2 421 986)	(2 405 979)
		26 028 328	28 120 932
Autres Actifs Courants	IV.12	9 482 075	10 450 381
Placements et Autres actifs financiers	IV.13	5 181 705	4 386 261
Provisions	IV.14	(600 000)	(600 000)
Liquidités et Equivalents de Liquidités	IV.15	1 805 967	2 681 879
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		57 726 756	65 640 820
TOTAL DES ACTIFS		177 961 221	176 617 658

SANIMED			
ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX			
MF: 0620514Y/A/M/000			
Bilan arrêté au 31 décembre 2024			
(Exprimé en dinars)			
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	IV.16	16 554 000	16 554 000
Réserves (y compris réserve spécial de réévaluation libre)	IV.17	32 770 769	22 329 485
Résultats Reportés	IV.18	(35 545 485)	(26 858 345)
Autres Capitaux Propres	IV.19	13 731 174	13 792 946
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.17	2 740 940	2 740 940
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>30 251 398</u>	<u>28 559 026</u>
Résultat de l'exercice		(11 876 483)	(8 687 140)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>18 374 915</u>	<u>19 871 886</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	IV.20	104 434 952	93 155 759
Provisions pour risques et charges		449 000	60 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		104 883 952	93 215 759
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	IV.21	41 488 740	40 963 732
Autres Passifs Courants	IV.22	5 372 748	4 820 841
Autres Passifs Financiers	IV.23	4 016 279	10 635 405
Concours Bancaires	IV.24	3 824 586	7 110 035
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		54 702 353	63 530 012
TOTAL DES PASSIFS		159 586 306	156 745 772
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		177 961 221	176 617 658

SANIMED			
ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX			
MF: 0620514Y/A/M/000			
Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024			
(Exprimé en dinars)			
DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	32 704 577	40 493 279
Autres produits d'exploitation	V.2	325 635	270 772
Total des produits d'exploitation		33 030 212	40 764 050
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	V.3	4 602 183	3 658 727
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	15 906 008	19 738 616
Charges de personnel	V.5	11 149 520	10 784 986
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	6 244 942	5 201 217
Autres charges d'exploitation	V.7	3 320 938	4 748 882
Total des charges d'exploitation		41 223 590	44 132 428
Résultat d'exploitation		(8 193 378)	(3 368 378)
Charges financières nettes	V.8	4 433 698	6 090 941
Produits des placements	V.9	264 407	188 841
Autres gains ordinaires	V.10	615 180	694 320
Autres pertes ordinaires	V.11	24 891	44 408
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(11 772 380)	(8 620 566)
Impôt sur les bénéfices	V.12	104 103	66 574
Résultat des activités ordinaires après impôt		(11 876 483)	(8 687 140)
Eléments extraordinaire (Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 876 483)	(8 687 140)

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX
MF: 0620514Y/A/M/000

Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
RESULTAT NET		(11 876 483)	(8 687 140)
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		6 244 942	5 201 217
Reprise sur provisions			
Variations des :			
Stocks :		4 772 687	10 080 403
Créances :		2 692 006	(1 594 522)
Autres actifs :		968 306	(1 177 521)
Fournisseurs et autres dettes :		2 600 393	4 336 217
Quote part subvention d'investissement		(61 772)	(61 772)
Actualisation des placements		0	7 665
Moins-value de cession des immobilisations		0	(575 259)
Acquisitions des titres de placement	VI.11	(847 260)	(1 800 633)
Cessions des titres de placement	VI.12	51 815	0
Blocages de fonds et financements	VI.13	(44 618 558)	(63 372 89)
Déblocages de fonds et financements	VI.14	43 273 729	59 927 438
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		3 199 804	2 283 195
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	VI.1	(4 781 107)	(6 261 125)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	VI.2	0	818 610
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	VI.3	(1 513)	(460 540)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	VI.4	83 223	520 728
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(4 699 369)	(5 382 327)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements liés à l'augmentation du capital	VI.5	1 500 000	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires	VI.6	4 219 709	3 673 000
Encaissements des billets de trésorerie	VI.7	0	4 000 000
Encaissements provenant des emprunts leasing	VI.8	200 000	0
Remboursements des emprunts bancaires	VI.9	(1 040 614)	(1 528 387)
Remboursements des emprunts leasing	VI.10	(354 557)	(788 248)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			5 356 365

		4 524 538
VARIATION DE TRESORERIE	3 024 945	2 257 233
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	(6 448 847)	(8 706 079)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	VI.15	(3 423 902) (6 448 847)

Notes aux états financiers

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 totalisant au bilan 177.961.221 dinars et dégageant un résultat négatif de 11.876.483 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

I - Présentation de la société

La Société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 16.554.000 DT divisé en 12.400.000 actions de valeur nominale de 1,355 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebet du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements tel qu'abrogé par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement.

II- les Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la date de clôture :

II-1- Les faits marquants de l'exercice

II-1-1 La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

II-1-2 Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de la société SANIMED et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation par décision du tribunal de première instance Sfax en date du 29 Avril 2024 de Madame Sofia Gharbi mandataire de justice chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

II-1-3 La société a bénéficié de l'amnistie fiscale en vertu de l'article 58 de la loi des finances pour l'année 2024 de l'abandon des pénalités de retard d'un montant total de 623.865 dinars comptabilisé en profit de l'exercice.

II-1-4 Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars. La réévaluation n'a concerné que les constructions.

II-1-5 La société a procédé à une révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant leurs durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées en 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts en la matière.

La direction générale de la société a décidé en l'année 2024 de limiter l'activité de la production à un seul four tunnel, sur les deux disponibles, face à un contexte de gel des crédits de gestion et de retard enregistré dans l'opération de restructuration financière.

Cette mesure a eu pour conséquence une baisse du volume de production, ce qui a généré une situation de sous-activité par rapport à la capacité normale de l'activité de l'unité. A noter qu'une partie importante du chiffre d'affaires (surtout grès fin) a été réalisée à partir du stock des produits finis.

De même, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2024 calculée en application des durées de vie économiques et en tenant compte de volume d'activité par rapport à l'activité normale est inférieure de 3.309.094 dinars par rapport à la dotation calculée selon les taux normaux d'amortissement.

II-1-6 L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital, avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la Société « AGRIMED » en numéraire et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 dinars avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. La période de souscription de 6 mois pour la libération du quart de l'augmentation prévue commence à partir du 16 Avril 2025 date de publication de la notice d'information du public au JORT.

II-2- Evénement postérieur

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Sofia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires.

III- Les principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

III.1- Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

III.2- Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations incorporelles et corporelles (à l'exception des terrains et des constructions) exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi 2007-70 portant loi des finances de l'année 2008.

Les terrains de la société SANIMED ont fait l'objet en 2023 d'une réévaluation libre sur la base de l'expertise établie par M. Chedli Maaoui et sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé un écart de réévaluation libre de 14 259 305 dinars constaté au poste « autres réserves » et un écart de réévaluation légale de 2 740 940 dinars constaté au poste réserve spéciale de réévaluation légale.

Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars. La réévaluation n'a concerné que les constructions.

Le tableau des immobilisations et des amortissements a été établi sur cette base.

Compte tenu d'un niveau de production en sous activité, les amortissements des installations techniques, du matériel et outillage industriel ont été calculés avec application d'un coefficient de 33.3%.

Les titres de participations sont évalués à la date de clôture à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant en compte plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats, les avantages et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise participante.

La valeur des titres de participations est déterminée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature. Une moins-value dégagée sur une catégorie ne peut pas être compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

III.3- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation immobilisations acquises par voie de Leasing.

III.4- La valorisation des stocks:

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
 - Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
 - Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
 - Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, le coût des marchandises, produits finis et produits en cours est comparé à la valeur de marché qui constitue généralement une mesure appropriée de la valeur probable de réalisation des éléments de stocks destinés à être vendus. Toutefois, pour les stocks détenus pour satisfaire des contrats de vente fermes, le prix spécifié dans le contrat est plus approprié.

La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu compte des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

L'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. Le coût de remplacement constitue généralement une mesure appropriée de la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par l'entreprise en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite.

III.5- Crédances clients :

Les créances clients étrangers sont converties en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les créances clients étrangers sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

La valeur des créances clients tient compte, à la date de clôture, du risque d'un non recouvrement d'une créance sur un client, déclaré en difficultés financières. Une estimation des risques correspondants pour apprécier l'incidence financière de la survenance éventuelle d'une perte future est constatée en tant que provision pour dépréciations.

III.6-Les emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passifs non courants ».

Pour une meilleure information, les crédits sont présentés sous la forme comparative et au titre du présent exercice pour leur valeur globale (plus et moins d'un an).

La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

Les échéances en intérêts sont présentées parmi les engagements hors bilan.

III.7- La comptabilisation des revenus :

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.8- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

III.9- La politique des provisions :

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des comptes de tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressé à la Direction Générale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité d'une éventuelle provision.

<u>IV- Notes sur le bilan</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Note IV.1 Immobilisations incorporelles :	290 673	290 673
* Logiciels	289 133	289 133
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :	(289 986)	(284 249)
* Amortissement Logiciel	(288 445)	(282 709)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
Note IV-3 Immobilisations corporelles :	176 024 379	160 801 988
* Terrains	25 014 729	25 014 729

* Constructions	28 421 961	19 909 792
* Agencements & Aménagements	6 075 269	4 128 592
* Installations Techniques	4 178 217	4 171 520
* Matériel Industriel	57 746 813	57 499 844
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	730 279	730 279
* Outils Industriels	22 705 932	22 598 233
* Matériel de Bureau	1 020 218	1 005 382
* Matériel de Transport	3 899 694	3 896 594
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	2 718 882	2 718 882
* Matériel Informatique	596 039	593 252
* Autres Immobilisations	22 509 801	18 310 685
* Equipements -Climatisation-	166 553	166 553
* Constructions en Cours	0	8 200
Installation Technique Matériel & Outilage en Cours	239 992	49 450

Note IV.4 Amortissements des immobilisations corporelles : **(57 960 922)** **(52392 435)**

* Amortissements Matériel de Transport	(2 709 861)	(2 489 049)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(2 590 526)	(2 471 000)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(290 775)	(277 259)
* Amortissements Matériel Informatique	(586 247)	(569 314)
* Amortissements Constructions	(9 963 069)	(8 655 393)
* Amortissements Matériel Industriel	(25 118 244)	(24 160 116)
* Amortissements Installation Technique	(2 339 483)	(2 258 946)
* Amortissements Outilage Industriel	(6 926 026)	(1 867 116)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(2 257 663)	(6 371 819)
* Amortissements Equipment - Climatisation	(147 101)	(139 814)
* Amortissements Matériel de Bureau	(674 183)	(592 297)
* Amortissements Autres Immobilisations	(4 357 743)	(2 540 313)

Note IV.5 Immobilisations financières : **2 089 939** **2 214 768**

* Titres de Participation	1 286 398	1 286 398
* Dépôts et Cautionnements	14 561	14 561
* Avance / Consommation Electricité	206 947	206 947
* Avance / Consommation Gaz	521 892	521 892
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie BH	19 093	17 581
* Fonds de Garantie STB	0	43 118
* Fonds de Garantie TUNIFAC	38 548	121 771

- Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du

contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement. De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement. De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

Tableau détaillé des titres de participation

Désignation	Au 31/12/2023	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2024	Provisions	VCN au 31/12/2024	% de détention
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
SANIMED France	320 908	0	0	320 908	0	320 908	100,00%
SANIMED Italie	319 940	0	0	319 940	0	319 940	100,00%
Total	1 286 398	0	0	1 286 398	0	1 286 398	

La société n'a pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital de la société SOMOSAN pour la raison suivante :

Un plan de restructuration a été engagé prévoyant notamment la recapitalisation de la société « SOMOSAN », le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses charges.

Note IV.6 Provisions sur immobilisations financières : **0** **0**

* Provisions sur Titres de Participation **0** **0**

Note IV.7 Autres actifs non courants : **80 381** **346 092**

* Charges à Répartir **3 386 652** **3 386 652**

* Résorptions Charges à Répartir **(3 306 271)** **(3 040 559)**

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2024 s'élève à 265 712 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2024	Montant capitalisé avant 2023	Taux	Résorption 31/12/2024
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	0
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	0
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKURT		105 015	33%	0
Foire 2016		279 961	50%	0
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	0
Foire 2018		1 016 146	33%	0
Foires 2019		199 919	33%	0
Foires 2021		438 333	33%	117 322
Foires 2022		318 450	33%	106 139
Foires 2023		126 766	33%	42 251
Total		3 386 651		265 712

Note IV.8 Stocks :	17 009 397	21 782 084
* Stock - Matières Premières & Consommables	3 504 530	3 580 529
* Stock - Matières Premières & Consommables Baignoire	439 503	525 284
* Stock – Moules	1 024 423	1 202 593
* Stock - Emballages	455 570	553 121
* Stock - Emballages Baignoire	21 135	21 135
* Stock - Produits En Cours	1 791 207	1 340 364
* Stock - Produits Finis	8 244 507	13 181 867
* Stock - Marchandises	1 277 606	1 075 163
* Stock - Marchandises Baignoires	55 525	55 525
* Stock - Produits Finis Baignoires	117 778	168 892
* Stock - Produits En Cours Baignoires	77 611	77 611
Note IV.9 Provisions sur stocks :	(1 180 717)	(1 180 717)
* Provisions sur Stock - Produits Finis	(1 180 717)	(1 180 717)
Note IV.10 Clients et comptes rattachés :	28 450 314	30 526 911
* Clients Ordinaires	24 598 556	27 903 401
* Clients Effets à Recevoir	1 429 772	201 525
* Clients Douteux	2 421 986	2 421 986
Note IV.11 Provisions pour dépréciation des clients :	(2 421 986)	(2 405 979)
* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(2 421 986)	(2 405 979)
Note IV.12- Autres actifs courants :	9 482 075	10 450 381
* Prêts au Personnel	317 177	290 344
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	493 045	385 048
* Débiteurs Divers	758 678	1 874 441
* Débiteurs Divers AB CORPORATION	6 923 844	6 923 844
* Débiteurs Divers ABC GROS	15 000	15 000
* Débiteurs Divers SOMOSAN	874 341	834 341
* Débiteurs Divers SOMOCER	99 990	99 990
* Débiteurs Divers ABC	0	27 372
Note IV.13 Placements et autres actifs financiers :	5 181 705	4 386 261
* Titres de Placement INCOMA LYBIE(*) (49640 actions)	1 400 000	1 400 000
* Actions SICAV FIDELITY	15 330	15 270
* STB Finance (Titres STB)	51 233	64 515
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	48 876	87 023
* MAXULA BOURSE placement SICAV	8 760	9 145
* Droit Attribution SOMOCER	0	1
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000
* Intérêt Courus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	72 507	65 307
* Intérêt Courus Billet Trésorerie AB CORPORATION	395 000	355 000

* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SANIMEUBLE	2 600 000	1 800 000

(*) Ces titres ont fait l'objet d'une promesse de vente en date du 26.01.2023 pour un montant de 800 000 dinars non encore concrétisée par un contrat de vente définitif.

Pour des raisons de comparabilité, les titres ont été reclassés de la rubrique « immobilisations financières » à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués : à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse. au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements côtés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

Désignation	Au 31/12/2023	Acquisitions ou souscriptions	Cessions / Remboursement	Reclassement	Actualisation	Au 31/12/2024
* TP INCOMA LYBIE	1 400 000					1 400 000
* SICAV FIDELITY	15 270				60	15 330
* STB FINANCE (Titres STB)	64 515				(13 283)	51 233
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	87 023				(38 147)	48 876
* MAXULA BOURSE actions SICAV	9 145	526	(978)		67	8 760
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
* Billet Trésorerie SANIMEUBLE	1 800 000	800 000				2 600 000
	3 965 954	800 526	(978)	0	(51 303)	4 714 198

* Actions détenues par « MAC SA »

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
FIDELITY SICAV	50	104,808	110,285	5 514
FIDELITY SICAV	2	102,764	110,285	221

<i>FIDELITY SICAV</i>	51	104,401	110,285	5 625
<i>FIDELITY SICAV</i>	5	102,682	110,285	551
<i>FIDELITY SICAV</i>	4	95,089	110,285	441
<i>FIDELITY SICAV</i>	3	103,125	110,285	331
<i>FIDELITY SICAV</i>	4	103,272	110,285	441
<i>FIDELITY SICAV</i>	5	103,272	110,285	551
<i>FIDELITY SICAV</i>	5	103,656	110,285	551
<i>FIDELITY SICAV</i>	4	104,002	110,285	441
<i>FIDELITY SICAV</i>	6	105,582	110,285	662
	139			15 330

* Actions détenues par « STB FINANCE »

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
<i>STB</i>	17 250	5,8	2,97	51 233
	17 250			51 233

* Actions détenues par « MAXULA BOURSE »

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
<i>SOMOCER</i>	119 210	2,025	0,41	48 876
	119 210			48 876

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
<i>SICAV</i>	84	103,227	108,149	9 085
<i>SICAV</i>	3	102,901	108,149	324
<i>SICAV</i>	-5		108,149	-541
<i>SICAV</i>	3	102,965	108,149	324
<i>SICAV</i>	-9		108,149	-973
<i>SICAV</i>	5	105,14	108,149	541
	85			8 760

Les comptes « Actions SICAV FIDELITY », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions « SOMOCER», « MAXULA BOURSE actions SICAV », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique

liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Note IV.14 Provisions :	(600 000)	(600 000)
* Provision sur Titres de Placement INCOMA LYBIE	(600 000)	(600 000)

Note IV.15 Liquidités et équivalents de liquidités :	1 805 967	2 681 879
* Banques	386 024	544 170
* Caisse	14 661	117 018
* Blocage de Fonds (actif)	575 935	575 935
* Chèques en Caisse	144 921	326 868
* Chèques à L'encaissement	332 545	897 619
* Effets à L'Encaissement	182 000	202 902
* Effets à L'Escompte	169 882	157 467

Le compte « blocage de fonds »est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

* Total des actifs	177 961 221	176 617 658
	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>

Note IV.16 Capital social :	16 554 000	16 554 000
* Capital Social	16 554 000	16 554 000

Le capital social de notre société s'élève à 16 554000 dinars divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale 1.355 dinar entièrement libérées.

Note IV.17 Réserves :	35 511 709	25 070 425
* Réserve Légale	1 266 541	1 266 541
* Réserves facultatives	3 904 399	3 904 399
* Réserve spéciale de réévaluation	30 340 769	19 899 485

Note IV.18 Résultats reportés :	(35 545 485)	(26 858 345)
* Résultats Reportés	(35 545 485)	(26 858 345)

Note IV.19 Autres capitaux propres :	13 731 174	13 792 946
* Subventions d'Investissement	345 574	469 118
* Primes d'émission	13 385 600	13 385 600

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements.
Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2023	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2024
I.T. P	15/01/2013	6.67%	58 685	58 685	0	0	58 685	0
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6.67%	49 034	49 032	2	0	49 032	2
2ème Plan de mise à niveau	01/12/2019	10%	250 592	100 239	150 353	25 059	125 298	125 294
2ème Plan de mise à niveau	21/12/2020	10%	367 130	110 139	256 991	36 713	146 852	220 278
Total			725 441	318 095	407 346	61 772	379 867	345 574

* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2024 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réerves légales	Résultats reportés	Réerves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(26 858 345)	3 904 399	19 899 485	725 441	(318 095)	(8 687 140)	19 871 886
Affectation de résultat 2022				(8 687 140)					8 687 140	0
Distribution De dividendes									0	0
Augmentation de capital										0
Plus-value sur réévaluation légale										0
Plus-value sur réévaluation libre						10 441 284				10 441 284
Amortissements subventions								(61 772)		(61 772)
Résultat au 31/12/ 2024									(11 876 483)	(11 876 483)
Solde au 31/12/2024	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(35 545 485)	3 904 399	30 340 769	725 441	(379 867)	(11 876 483)	18 374 915

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 304 008 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réerves légales	304 008
Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54	304 008

Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(11 876 483)	(8 687 140)
Nombre moyen pondéré d'actions	12 400 000	12 400 000
Résultat par action	<0,958>	<0,701>

Note IV.20 Emprunts :	104 434 952	93 155 759
* Emprunt - BH	9 559 889	12 183 619
* Emprunt – STB	0	29 540 367
* Emprunt – STB consolidé	49 946 884	0
* Emprunt – BTK	0	563 839
* Emprunt – BNA	0	865 833
* Emprunt – BNA Consolidé	3 307 574	1 018 553
* Emprunt – ATB	0	2 059 161
* Emprunt – ATB Consolidé	6 955 675	0
* Emprunt – UIB Consolidé	10 332 405	10 166 579
* Emprunt –BIAT Consolidé	536 688	496 915
* Emprunt - ATTJARI	0	1 984 106
* Emprunt - ATL Leasing	98 248	54 593
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	22 276	141 991
* Avance bloquée sur aug capital	5 500 000	4.000.000
* Articles constatés	2 989 092	2 984 512
* Crédits de Financement Stocks	510 000	1 480 000
* MCNE STB	0	264 600
* MCNE BH	713 600	1 080 900
* MCNE ATTJARI	0	200 300
* MCNE ATB	0	2 615 639
* MCNE BT	0	62 900
* MCNE BTK	678 262	220 327
* MCNE NAIB	0	310 614
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	13 284 359	20 860 411

Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2023			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2024		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions/ Ajustements	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
ATB 3 000 MDT (2021)	2 283 333	2 283 333	0			0	0	0
ATB 305 MDT	281 258	281 258	0			0	0	0

ATB CMT Consolidé	0	0	0	6 955 675		6 955 675	6 955 675	0
Attijari 3 343 481 MDT (2021)	1 711 092	1 711 092	0			1 711 092	1 711 092	0
Attijari 2 323 MDT (2023)	2 323 000	2 323 000				2 323 000	2 323 000	
BH 2 500 MDT	1 272 207	1 272 207	0		55 259	1 216 948	1 216 948	0
BH 2 500 MDT	256 487	256 487	0			256 487	256 487	0
BH 2 500 MDT	143 511	143 511	0		10 834	132 676	132 676	0
BH 2 500 MDT	21 356	21 356	0			21 356	21 356	0
BH 2 500 MDT (2)	2 094 118	2 094 118	0		194 259	1 899 859	1 899 859	0
BH 2 500 MDT (2)	254 942	254 942	0			254 942	254 942	0
BH 2 500 MDT (2)	112 411	112 411	0		8 487	103 924	103 924	0
BH 2 500 MDT (2)	27 274	27 274	0			27 274	27 274	0
BH 2 500 MDT (3)	2 230 484	2 230 484	0		304 396	1 926 088	1 926 088	0
BH 2 500 MDT (3)	211 314	211 314	0			211 314	211 314	0
BH 2 500 MDT (3)	123 176	123 176	0		9 299	113 877	113 877	0
BH 2 500 MDT (3)	18 330	18 330	0			18 330	18 330	0
BH 3 800 000	3 800 000	3 800 000	0		173 359	3 626 641	3 626 641	0
BH 3 800 000	61 082	61 082	0			61 082	61 082	0
BH 7 000 000	7 000 000	7 000 000	0			7 000 000	7 000 000	0
BH 7 000 000	96 632	96 632	0			96 632	96 632	0
BNA 1 100 MDT	435 417	435 417	0			0	0	0
BNA 200 MDT	87 500	87 500	0			0	0	0
BNA 300 MDT	121 875	121 875	0			0	0	0
BNA 400 MDT	150 000	150 000	0			0	0	0
BNA 700 MDT	700 000	700 000	0			0	0	0
BNA 300 MDT	300 000	300 000				0	0	
BNA CMT Consolidé	1 018 553	1 018 553	0	2 289 022		3 307 574	3 307 574	0
BTK 329 MDT	230 300	230 300	0		228 974	1 326	1 326	0
BTK 183 MDT	128 100	128 100	0		128 100	0	0	0
BTK 1 350 MDT	1 350 000	1 350 000			786 184	563 816	563 816	
STB 35 000 MDT	35 103 000	35 103 000	0			0	0	0
STB 3 344 MDT	3 199 400	3 199 400	0			0	0	0
STB 977 MDT	844 548	844 548	0			0	0	0
STB 127 MDT	122 173	122 173	0			0	0	0
STB CMT Consolidé	0	0	0	49 946 884		49 946 884	49 946 884	0
UIB CMT Consolidé	10 166 579	10 166 579	0	165 825		10 332 405	10 332 405	0
BIAT CMT Consolidé	496 915	496 915	0	39 773		536 688	536 688	
Total emprunts bancaires	78 776 367	78 776 367	0	59 397 180	1 899 152	92 645 892	92 645 892	0
Articles constatés	3 511 169	3 511 169	0			3 908 813	3 908 813	0

Leasing	820 458	820 458	0		354 557	478 386	478 386	0
Total	82 920 479	82 920 479	0	59 397 180	2 253 708	97 033 090	97 033 090	0

Tableau détaillé des emprunts leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à -d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2024	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2021	681 423	Matériel de transport	99 127	0	4 793	4 793	48	4 841
2021	704 524	Matériel et outillage	357 681	0	87 964	87 964	6 133	94 097
2021	693 283	Matériel et outillage	57 401	0	3 840	3 840	72	3 912
2021	729 964	Matériel et outillage	140 238	0	36 500	36 500	3 258	39 758
2021	736 414	Matériel et outillage	235 000	0	91 783	91 783	10 013	101 796
2020	2 025 100 117	Matériel de transport	49 620	0	8 517	8 517	420	8 937
2020	2 028 700 030	Matériel de transport	34 491	0	6 625	6 625	364	6 989
2020	2 031 500 052	Matériel de transport	39 992	0	8 489	8 489	514	9 004
2020	2 032 300 061	Matériel et outillage	45 591	0	9 678	9 678	586	10 264
2020	2 032 300 022	Matériel et outillage	45 590	0	9 678	9 678	586	10 264
2020	2 024 000 105	Matériel de transport	79 501	0	12 002	12 002	526	12 528
2021	2 100 800 055	Matériel de transport	52 141	0	13 142	13 142	944	14 086
2021	2 107 500 052	Matériel de transport	48 591	0	14 137	14 137	1 176	15 313
2021	2 108 300 063	Matériel de transport	66 778	0	19 430	19 430	1 616	21 046
2021	2 132 100 011	Matériel de transport	50 454	0	22 126	22 126	2 861	24 987
2021	2 120 400 006	Matériel de transport	49 591	0	18 167	18 167	1 927	20 094
2022	873 180	Matériel de transport	200 000	0	111 515	111 515	16 888	128 403
	TOTAL			0	478 386	478 386	47 930	526 316

Note IV.21: Fournisseurs et comptes rattachés : **41 488 740** **40 963 732**

* Fournisseurs **32 563 338** **31 190 252**

* Fournisseurs Effets à Payer **2 929 281** **3 594 676**

* Fournisseurs Effets Impayés **5 996 121** **6 178 804**

Note IV.22 : Autres passifs courants :	5 372 748	4 820 841
* Personnel, Rémunerations Dues	1 985 882	1 662 696
*Actionnaires dividende à payer	82 014	82 014
* Charges à Payer	1 716 664	1 163 880
* Créditeurs divers	1 588 189	1 912 251
 Note IV.23 : Autres Passifs Financiers :	 4 016 279	 10 635 405
* Crédits de Financement Export	765 000	2 135 000
* Articles constatés courants	0	202 624
* Intérêts Courus	3 079 341	6 889 285
* Découvert Mobilisé ATB	0	1 142 953
* Blocage de Fonds (passif)	171 938	265 542
 Note IV.24 : Concours bancaires :	 3 824 586	 7 110 035
* Découverts Bancaires	3 824 586	7 110 035
 * Total des capitaux propres et passifs	 177 961 221	 176 617 658
 Note V.1 : Revenus :	 32 704 577	 40 493 279
* Chiffre d'Affaires Local	19 158 190	18 336 807
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	13 546 387	22 156 472
 Note V.2 : Autres produits d'exploitation :	 325 635	 270 772
* Produits des Autres Activités	209 701	157 583
* Subvention d'exploitation	54 162	51 416
* Quotes-parts des Subvention d'investissement	61 772	61 772
 Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours	 4 602 183	 3 658 727
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	4 602 183	3 658 727
 Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :	 15 906 008	 19 738 616
* Achats de Matières Premières	6 640 959	3 897 527
* Achats de Matières Premières Baignoire	142	38 999
* Achats Autres Fournitures Consommables	3 436 730	4 042 812
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	170 505	6 421 675
* Achats de Marchandises	1 539 743	1 262 427
* Achat non Stocké	4 196 312	4 369 748
* Charges Immobilisées MP	(78 383)	(294 573)
 Note V.5 : Charges de personnel	 11 149 520	 10 784 986
* Salaires et Autres Charges	9 544 694	9 086 111
* Charges Sociales Légales	1 744 483	1 880 272
* Charges Immobilisées MOD	(139 657)	(181 397)

Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions	6 244 942	5 201 217
* Dotations aux Amortissements	6 228 936	5 201 217
* Dotations aux Provisions	16 006	0
 Note V.7 : Autres charges d'exploitation :	 3 320 938	 4 748 882
* Locations	354 155	428 983
* Entretiens & Réparations	444 938	305 074
* Assurances	590 737	431 029
* Etudes, Recherches et Divers Services	411 748	509 896
* Publicités	45 087	241 305
* Dons	89 400	103 050
* Transports et Déplacements	98 877	648 080
* Réceptions	31 551	27 686
* Frais de Communication	106 872	113 713
* Commissions Bancaires	380 386	1 086 690
* Jetons de Présence	115 500	73 000
* Impôts et Taxes	225 307	243 032
* Charges Immobilisées	(55 227)	(28 394)
* Achats non Stockés	481 608	565 738
 Note V.8 Charges financières nettes :	 4 433 697	 6 090 941
* Intérêts des Emprunts	1 307 131	1 474 374
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	344 419	587 074
* Pertes Liées à des Participations	51 430	7 665
* Intérêts sur Financement Devises	186 688	254 833
* Intérêts Financement Export	22 678	236 983
* Intérêts Financement Stock	18 246	236 965
* Intérêts MCNE	297 866	628 340
* Echelles d'Intérêts	1 604 409	1 248 016
* Intérêts Billet de Trésorerie	58 685	267 830
* Intérêts Découvert Mobilisé UIB	0	9 121
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	362	9 186
* Intérêts Découvert Mobilisé ATB	3 890	0
* Intérêts Découvert Mobilisé Attijari	2 528	48 146
* Intérêts des Obligations Cautionnées	0	0
* Intérêts FACTORING	0	2 184
* Pertes de Change	(1 888 278)	1 868 919
* Intérêts de Retard Impayés	505 066	822 506
* Gain de Change	1 918 577	(1 611 211)
 Note V.9 Produits des placements :	 264 407	 188 841
* Produits des billets de trésorerie	262 844	186 471
* Autres Produits	1 562	2 369

Note V.10 Autres gains ordinaires :	615 180	694 320
* Autres Gains	615 180	694 320
Note V.11 Autres pertes ordinaires :	24 891	44 408
* Autres Pertes Ordinaires	24 891	44 408
Note V.12 Impôts sur les bénéfices :	104 103	66 574
* Impôts sur les bénéfices	104 103	66 574
Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :	(4 781 107)	(6 261 125)
* Constructions	0	(532)
* Agencements & Aménagements	(91 759)	(24 076)
* Installations Techniques	(6 697)	0
* Matériel Industriel	(246 968)	(1 359 829)
* Outils Industriels	(23 140)	(93 097)
* Matériel de Bureau	(14 836)	(10 436)
* Matériel de Transport	(3 100)	0
* Matériel Informatique	(2 787)	(9 090)
* Autres Immobilisations	(4 199 116)	(4 925 770)
* Constructions en Cours	(2 162)	(8 200)
* Installation Technique Matériel & Outilage en Cours	(190 542)	296 670
* Charges à Répartir	0	(126 766)
Note VI.2 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations corporelles :	0	818 610
* Cession du Magasin ICEBERG	0	818 610
Note VI.3 Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :	(1 513)	(460 540)
* Dépôts et Cautionnements	0	(3 155)
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	(456 325)
* Fonds de Garantie BH	(1 513)	(1 060)
Note VI.4 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :	83 223	520 728
* Dépôts et Cautionnements	0	805
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	334 554
* Fonds de Garantie BH	0	185 369
* Fonds de Garantie TUN FAC	83 223	0
Note VI.5 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :	1 500 000	0
Encaissement lié à l'augmentation du capital	1 500 000	0

Note VI.6 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :	4 219 709	3 673 000
* Emprunt ATB	1 141 549	0
* Emprunt STB	1 949 983	0
* Emprunt BTK	0	1 350 000
* Emprunt UIB	0	2 323 000
* Emprunt BNA	846 489	0
* Emprunt BIAT	281 688	0
Note VI.7 Encaissements des billets de trésorerie :	0	4 000 000
* Encaissements des Billets de Trésorerie	0	4 000 000
Note VI.8 Encaissements provenant des Emprunts Leasing :	200 000	0
* Emprunt ATL Leasing	200 000	0
Note VI.9 Remboursements des emprunts bancaires :	(1 040 614)	(1 528 387)
* Emprunt - BIAT	(496 915)	(51 335)
* Emprunt - BH	(755 894)	0
* Emprunt – BTK	(1 143 258)	(630 757)
* Emprunt ATB	0	(56 159)
* Emprunt BNA	(1 018 553)	0
* Emprunt UIB	(1 293 287)	0
* Emprunt Attijari	0	(790 136)
* Intérêts Courus	3 667 292	0
Note VI.10 Remboursements des emprunts Leasing :	(354 557)	(788 248)
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(26 396)	(53 697)
* Emprunt - ATL Leasing	(198 583)	(328 160)
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	0	(253 675)
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	(129 578)	(150 471)
* Emprunt - HANNIBAL LEASE	0	(2 244)
Note VI.11 Acquisitions des titres de placement :	(847 260)	(1 800 633)
* MAC Actions FIDELITY	(60)	(633)
* Billet de trésorerie	(847 200)	(1 800 000)
Note VI.12 Cessions des titres de placement :	51 815	0
* MAXULA Actions SICAV	38 533	0
* Cession Titres STB	13 283	0
Note VI.13 Blocages de Fonds et Financements :	(44 618 558)	(63 372 898)
* Blocage de Fonds	(23 326)	(8 572 299)
* Crédits de Gestion	(44 595 232)	(54 800 600)

Note VI.14 Déblocages de Fonds et Financements :	43 273 729	59 972 438
* Déblocage de Fonds	22 804	7 375 582
* Crédits de Gestion	43 250 924	52 551 856
Note VI.15 Trésorerie à la clôture de l'exercice :	(3 423 902)	(6 448 847)
* Banques	(3 438 562)	(6 565 864)
* Caisse	14 661	117 018

VII -Informations Sur Les Parties Liées :

VII.1 Ventes – Clients :

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
* Société SANIMEUBLE	534 131	1 172 458
* Société ABC	269 035	418 397
* SANIMED France	2 374 279	3 470 777
* SANIMED Italie	6 906 791	9 222 520
	10 084 236	14 284 152

VII.2 Achats - Fournisseurs :

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
* Société SANIMEUBLE	268 078	719 790
* Société SOMOCER	106 794	254 274
* SMC	0	296 673
	374 872	1 270 737

VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	162 507	
AB-CORPORATION	7 818 844	
SOMOSAN	874 341	
SOMOCER	99 990	
ABC GROS	15 000	
AGRIMED		1 500 000
SANIMEUBLE	2 604 500	
TOTAL	11 575 182	1 500 000

VIII - Engagements Hors Bilan

I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises	Associés	Observation
				Liées		
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	731 939	731 939				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDe
-Aval						
-Autres garanties	72 202	72 202				Fond de garantie au profit de STB, TUNIFACTOR et B.H
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	2 050 000	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	7 110 000	7 110 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains l'objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204 , 26255, et en 1 er rang sur le RI 28 530 et les T.F 134304 et 135029.
	7 000 000	7 000 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les Terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204, 26255, et en 1 er rang sur le TF 28 530et les T.F 134304,134305 et 135029.
	10 580 000	10 580 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168,24169, 29204, 28530 et de 1 er rang sur le TF 26255 et TF 134304,134305 et 135029
	5 400 000	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 24167, 24168, 29204.
	1 950 000	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 14169,26255 et 24170.
	1 040 000	1 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 24167, 24168, 24169, 26255 et TF 134304 et 135029

	2 000 000	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T : hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres Réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang et en pari passu avec STB et ATB sur le RI : 26255 et de 1 er rang sur les TF 135029 et en rang utile sur le TF 134304
	1 910 000	1 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et 26255
	3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en pari passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304
	1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI: 24167, 24168, 29204 24170,et 26255 et TF 134304
	2 520 000	2 520 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 29204 et TF 134305
	3 000 000	3 000 000	0	0	0	UIB CREDIT MOYEN TERME :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169
	3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit de gestion :hypothéquée en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
	3 500 000	3 500 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,26530,28530 et TF 134305
	5 000 000	5 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit à Lt: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,
			0	0	0	26530,28530 et TF 134305,135029 et 134304.
	35 000 000	35 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les

						terrains objet des réquisitions (R.I) 34053,24168,29204,26255,28530,13 5029 et TF 134304,134305,135029.
	700 000	700 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur TF 135029,134305 et RI 34053,24168,29204,et 26255
- Nantissements	1 100 000	1 100 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	7 110 000	7 110 000	0	0	0	UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	14 500 000	14 500 000	0	0	0	BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels à acquérir
	7 350 000	7 350 000	0	0	0	BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	3 740 000	3 740 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 075 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	4 910 000	4 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 634 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	45 580 000	45 580 000	0	0	0	STB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel.
	8 000 000	8 000 000	0	0	0	UIB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rand au matériel à acquérir.
	3 820 000	3 820 000	0	0	0	BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 1 300 000
	6 500 000	6 500 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit à MT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels.
	1 950 000	1 950 000				NAIB BANK: contrat de crédit de gestion hypothèque en 1 er rang sur RI:35793

c) effet escomptés et non échus	2 675 674	2 675 674	0	0	0	Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
Avance sur créance	159 884	159 884		0		
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	211 759 099	211 759 099	0	0	0	
2- Engagements reçus						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues
c) effet escomptés et non échus	0					par la société AB corporation dans la capital de la société SOMOCER
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	1 100 000			1 100 000		
3- Engagements réciproque						
* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					
*commande d'immobilisation	0					
*commande de longue durée	0					
*contact avec le personnel	0					
Total	0					
II. Dettes garanties par des suretés						
Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés			Provision	
			en garantie			
* Emprunt obligatoire	0	0			0	
* Emprunt d'investissement	71 450 000	118 144 525			0	

* Emprunt courant de gestion	32 110 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
	681423	99 127	48
ATL	704524	357 681	6 133
ATL	693 283	57 401	72
ATL	729964	140 238	3 258
ATL	736414	235 000	10 013
ATL	873180	200 000	16 888
IJARA	2025100117	49 620	420
IJARA	2028700030	34 491	364
IJARA	2031500052	39 992	514
IJARA	2032300061	45 591	586
IJARA	2032300022	45 590	586
IJARA	2024000105	79 501	526
ATL	2100800055	52 141	944
IJARA	2107500052	48 591	1 176
IJARA	2108300063	66 778	1 616
IJARA	2132100011	50 454	2 861
IJARA	2120400006	49 591	1 927
Total			47 930

VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BH	2 500 000	10 996
BH	2 500 000	5 134
BH	2 500 000	1 857
BNA	1 100 000	46 411
BNA	400 000	22 725
BNA	300 000	30 105
BNA	200 000	21 354
ATB	3 000 000	1 552 086
B H	2 500 000	232 363
B H	2 500 000	5 103
B H	2 500 000	1 454
UIB	5 000 000	76 453
BH	2 500 000	433 865

BH	2 500 000	4 230
BH	2 500 000	1 593
BTK	1 350 000	19 106
BNA	700 000	54 493
ATJ	3 343 481	29 970
ATJ	2 323 000	51 445
BH	3 800 000	447 499
BH	7 000 000	2 388 714
BNA	300 000	36 536
ATB	305 893	153 509
STB	3 344 827	969 246
STB	127 447	40 115
Total	117 773 196	6 636 361

IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:

La classification des produits et des charges de l'exercice 2024 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Coefficient		79%	17%	1%	3%
Achats Consommés	15 906 008	12 565 746	2 704 021	159 060	477 180
Autres Charges d'Exploitation	3 320 938	2 623 541	564 559	33 209	99 628
Frais de Personnel	11 149 520	8 808 121	1 895 418	111 495	334 486
Impôts et Taxes	104 103	82 242	17 698	1 041	3 123
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	6 244 942	4 933 504	1 061 640	62 449	187 348
Charges Financières	4 433 697	3 502 621	753 729	44 337	133 011
TOTAL	41 159 209	32 515 775	6 997 065	411 592	1 234 776

X- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat IJARA 2120400006:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	11 715	1 680	13 395
2026	6 452	247	6 699
Total	18 167	1 927	20 094

Contrat N° 681423 PASSAT (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	4 793	48	4 841
Total	4 793	48	4 841

Contrat N° 693283 UNITE D'OSMOSE (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	3 840	72	3 912
Total	3 840	72	3 912

Contrat N° 704524 COMPRESSEUR SECHEUR (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	87 964	6 133	94 097
Total	87 964	6 133	94 097

Contrat N°729964 FOURNITURE ET POSE DE TRANSFO (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	28 648	3 160	31 808
2026	7 852	98	7 949
Total	36 500	3 258	39 758

Contrat N°736414 GROUPE ELECTROGENE (relance):

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	58 910	8 982	67 892
2026	32 874	1 030	33 904
Total	91 783	10 013	101 796

Contrat N°2025100117 DFM S50:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	8 517	420	8 937
Total	8 517	420	8 937

Contrat N°2028700030 DOBLO:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	6 625	364	6 989
Total	6 625	364	6 989

Contrat N°2031500052 i20:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	8 489	514	9 004
Total	8 489	514	9 004

Contrat N° 2032300061 Chariot élévateur :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	9 678	586	10 264
Total	9 678	586	10 264

Contrat N° 2032300022 Chariot élévateur :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	9 678	586	10 264
Total	9 678	586	10 264

Contrat N° 2024000105 Hunday H350 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	12 002	526	12 528
Total	12 002	526	12 528

Contrat N° 20100800055 Honda:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	13 142	944	14 085
Total	13 142	944	14 085

Contrat N° 2108300063 camion Dong Feng:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	16 471	1 567	18 038
2026	2 959	48	3 007
Total	19 430	1 616	21 045

Contrat N° 2107500052 chariot :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	11 983	1 141	13 124
2026	2 155	35	2 190
Total	14 138	1 176	15 314

Contrat N° 2132100011 i 20 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	11 416	2 212	13 628
2026	10 710	649	11 358
Total	22 126	2 861	24 986

Contrat N° 0000873180 (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2025	53 993	13 025	67 018
2026	57 523	3 863	61 385
Total	111 515	16 888	128 403

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024

<u>Désignations</u>	Valeur comptable brute					Amortissements				<u>Valeur comptable nette 31-12- 2024</u>
	<u>31/12/2023</u>	<u>Acquisition et réévaluation 2024</u>	<u>Reclassements 2024</u>	<u>Cession 2024</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Dotation 2024</u>	<u>Reclassements/C essions 2024</u>	<u>31/12/2024</u>	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	290 673	0	0	0	290 673	284 249	5 737	0	289 986	687
Logiciels	289 133	0	0	0	289 133	282 709	5 737	0	288 445	687
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<i>Immobilisations corporelles</i>	160 801 988	14 982 399	0	0	175 784 387	52 392 435	5 568 488	0	57 960 922	117 823 465
Terrains	25 014 729	0	0	0	25 014 729	0	0	0	0	25 014 729
Constructions	19 909 792	8 512 168	0	0	28 421 961	8 655 393	1 307 676	0	9 963 069	18 458 892
Constructions à statut juridique particulier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements	4 136 792	1 938 477	0	0	6 075 269	1 950 793	306 871	0	2 257 663	3 817 606
Installations techniques	4 171 520	6 697	0	0	4 178 217	2 258 946	80 538	0	2 339 483	1 838 734
Matériel industriel	57 499 844	246 968	0	0	57 746 813	24 160 116	958 128	0	25 118 244	32 628 569
Matériels industriels à statut juridique particulier	730 279	0	0	0	730 279	277 259	13 515	0	290 775	439 504
Outilage industriels	22 647 683	58 249	0	0	22 705 932	6 288 142	637 885	0	6 926 026	15 779 906
Matériel de bureaux	1 005 382	14 836	0	0	1 020 218	592 297	81 887	0	674 183	346 035
Matériel de transport	3 896 594	3 100	0	0	3 899 694	2 489 049	220 812	0	2 709 861	1 189 833
Matériel de transport à SJP	2 718 882	0	0	0	2 718 882	2 471 000	119 526	0	2 590 526	128 356
Matériel informatiques	593 252	2 787	0	0	596 039	569 314	16 933	0	586 247	9 792
Autres immobilisations	18 310 685	4 199 116	0	0	22 509 801	2 540 313	1 817 430	0	4 357 743	18 152 059
Equipements de climatisation	166 553	0	0	0	166 553	139 814	7 288	0	147 101	19 452
<i>Immobilisation en cours</i>	0	239 992	0	0	239 992	0	0	0	0	239 992
<i>Charges à répartir</i>	3 386 652	0	0	0	3 386 652	3 040 559	265 712	0	3 306 271	80 381
Total	164 479 313	15 222 391	0	0	179 701 704	55 717 243	5 839 936	0	61 557 179	118 144 525

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(exprimé en dinars)

PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	SOLDE	31/12/2024	31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	32 704 577	40 493 279	Déstockage de production	4 602 183	3 658 727			
Production immobilisée	0	0						
Total	32 704 577	58 160 637				Production	28 102 394	36 834 551
Production	28 102 394	36 834 551	Achats consommés	15 906 008	19 738 616	Marge sur coût matière	12 196 387	17 095 936
Marge sur coût matière	12 196 387	17 095 936	Autres charges externes	3 095 631	4 461 762			
Autres produits d'exploitation	263 863	208 999						
Total	12 460 250	17 304 935		Total	3 095 631	4 461 762	Valeur Ajoutée Brute	9 364 619
Valeur Ajoutée Brute	9 364 619	12 843 173						
			Impôts et taxes	225 307	287 119			
			Charges de personnel	11 149 520	10 784 986			
Quotes-parts des subv d'investissement	61 772	61 772						
Total	9 426 391	12 904 945		Total	11 374 827	11 072 106	Excédent brut d'exploitation	(1 948 436)
Excédent brut d'exploitation	(1 948 436)	1 832 839	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	615 180	694 320	Autres charges ordinaires	24 891	44 408			
Produits financiers	264 407	188 841	Charges financières	4 433 698	6 090 941			
Quotes-parts des subv d'investissement			Dotations aux amortissement et aux provisions	6 244 942	5 201 217			
			Impôt sur le résultat ordinaire	104 103	66 574			
Total	(1 068 849)	2 716 000		Total	10 807 634	11 403 140	Résultat net de l'exercice	(11 876 483)
Résultat des activités ordinaires	(11 876 483)	(8 697 140)						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
Total	(11 876 483)	(8 697 140)		Total	(11 876 483)	(8 687 140)	Résultat net après modifications comptables	(11 876 483)

TROISIEME CHAPITRE

Assemblée Générale ordinaire

I. Projet de résolutions à soumettre à l'A.G.O :

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2024 un résultat net déficitaire s'élevant à 11 876 483 Dinars.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à 11 876 483 dinars sur le compte résultat reporté, dont 6 228 936 en amortissement différé.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 5^{ième} résolution :

Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d' Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME CHAPITRE

Document d'information

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du règlement portant sur l'appel public à l'épargne, nous vous soumettons le présent document d'information relatif à l'assemblée Générale Ordinaire.

Nous vous informons que les avis de convocation aux présentes Assemblées ont été publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne numéro 104 du 11 Juillet 2025, et dans le registre national des entreprises du 15 juillet 2025 sous le numéro 2025541709 et ce, dans les conditions et les délais prescrits par la réglementation en vigueur et les statuts.

Les rapports d'activité et des commissaires aux comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

Les autorités du marché financier ont été informées conformément à la réglementation en vigueur.

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE :

La société a pour objet la fabrication des matériaux de construction et principalement les articles sanitaires de tous genres ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières ou mobilières se rattachant à l'objet social ou pouvant en favoriser son développement, et toutes autres opérations permettant directement ou indirectement à la réalisation de l'objectif de la société ou à son élargissement et son développement.

Dénomination sociale	« SANIMED »
Date de constitution	27 –AVRIL- 1998
Forme juridique	Société Anonyme
Registre de commerce n°	B149791998
Siège social	Rte de Gremda km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax Tunisie
Tél :	74 658 777
Fax	74 658 822
Marché de la cote	Marché Principal
Code Tunisie clearing(AA)	TN0007730013.
Code Tunisie clearing(NS)	TN0007730021.

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE :

Le Conseil d'Administration se compose au 31 décembre 2024 comme suit :

<u>N°</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Nombre de siège</u>	<u>Mandat</u>
1	Abdelmajid Aoudni	Président	2024-2026
2	Riad Jaidane	lui-même	2024-2026
3	SABA Abdennadher	1 siège	2024-2026
4	AB CORPORATION	1 siège	2024-2026
5	SOTEMAIL	1 siège	2024-2026
6	ATD SICAR	1 siège	2024-2026
7	ATD SICAR	1 siège	2024-2026
8	MAXULA GESTION	1 siège	2024-2026
9	AGRIMED	1 siège	2024-2026

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

III. COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Le commissariat aux comptes se compose au 31 décembre 2024 comme suit :

▪ **La société CRG Audit membre de l'OECT**

42, avenue Habib Bourguiba - Bloc c 5ème étage aptn°5 3000 SFAX
Tél : 74 297 709/719
Fax : 74 297 729

Représentée par sa gérante Mme Chiraz Ghorbel et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Juillet 2023 pour trois (3) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

▪ **La société KBH Audit & Conseil membre de l'OECT**

Rue Abou Alhassan Lakhmi, immeuble de la Perla II, B53
Sfax El Jadida
Tél : 74 401 252
Fax : 74 401 253
Email : info@kbh-tunisia.com
Représentée par son associé Mr Habib Kallel.

Est nommée Co-commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Juillet 2023 pour trois (3) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

IV. PERSONNES INTERESSEES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR :

D'après les informations disponibles et selon l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration, nous n'avons pas relevé de données dans ce sens.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE :

▪ Nombre de titres comportant droit de vote

Le capital social de SANIMED s'élève, au 31 décembre 2024, à 16 554 000 dinars divisé en 12 400 000 actions de 1,335 dinar de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote.

▪ Actionnaires détenant plus que 5% du capital

Nous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5 % du capital social et des droits de vote au 31/12/2024. Nous précisons que le capital social s'élève à 16 554 000 DT, divisé en 12 400 000 actions de (1,335 dinar) de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote :

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% de capital et des droits de vote
Société Ab-Corporation	Tunisienne	6 238 940	8 328 985	50,31%
Sotémail	Tunisienne	1 451 569	1 937 845	11,71%
Société ATD SICAR	Tunisienne	1 690 849	2 257 283	13,64%
Lotfi ABDENNADHER	Tunisienne	1 020 000	1 361 700	8,23%